



**ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE
DU PAYS DE MONTBELIARD**

FFSA

17ème Rallye du Pays de Montbéliard

1/2 octobre 2021

Date de
réception

N° de COURSE

FORFAIT : L'organisateur remboursera, avec déduction variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter à l'épreuve sous réserve qu'une demande écrite parvienne à l'organisateur. La retenue sera de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve et 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

Demande d'engagement		Nom propriétaire	
Pilote	Co-Pilote		
Nom		Marque	
Prénom		Modèle	
Adresse		Groupe	
CP/Ville		Classe	
Date de naissance		FRC <input type="checkbox"/> 4X4 <input type="checkbox"/>	SUPER 1600 <input type="checkbox"/> KIT CAR <input type="checkbox"/>
Lieu de naissance		N° Passeport	
Tél/Portable		Fiche homologation	
Email		Cylindrée exacte	
N° Licence		Les concurrents déclarent avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et en accepter toutes les conditions. Ils certifient que les renseignements portés sur la demande d'engagement sont exacts. Ne pas omettre de faire établir une autorisation par le propriétaire du véhicule lorsque celui ci ne vous appartient pas	
Nom ASA			
Code ASA			
Permis n°			
Préfecture de		Fait à:	
Délivré le		Le:	
Signatures		Ci-joint la somme de 335 € Tarif pour les équipages non ASA PM 305 € Tarif pour les équipages 1 membre ASA PM 275 € Tarif pour les équipages 2 membres ASA PM Chèque à l'ordre de l'ASA PM A retourner avant le 24 septembre 2021 à minuit, cachet de la poste faisant foi à : ASA PM 3 rue du temple 25750 AIBRE	
Visa Technique	Visa Administratif		
		Espèces :	
		Chèque :	